

ECOLE Manon CORMIER

70, route du pont de Cotet

33 620 Laruscade

Tél : 05.57.68.60.81

E. mail : e.laruscade@ac-bordeaux.fr

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 2^{ème} TRIMESTRE**

Date :18/03/2025.....

CirconscriptionSt andré de Cubzac.....

Présents :

Président - (directeur d'école) : Gaëtan ALCALA

Inspectrice de l'éducation nationale : Mme MARQUETTE

Equipe enseignante :	Mesdames DIAZ, CASTANG, SEGONDY, DUGUY, GRANDIEU, VORBE, CABRELLI, ALONSO, BARRE, LABARRERE-ARBIOU, BROUILLARD Messieurs LEFEBVRE et BAYON
Elus municipaux :	Monsieur le Maire J.P. LABEYRIE Mesdames HERVE et BEDIN
DDEN :	Aucun DDEN nommé
Représentants des parents d'élèves élus :	Mesdames ROBERT, DARRIET, ROMO, MASCI, AUGUSTIN, COURIVAUD Messieurs THIBAL et MAGNE
Représentants des parents d'élèves suppléants :	
Invités :	Mesdames FONTBONNE et BATISSE, agents municipaux en charge du périscolaire Monsieur SETA,

Excusés :

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale

Mesdames LYS et GASPARD

Début du conseil d'école : 17h30

Secrétaire de séance : Mme DIAZ

Présentation des invités : Monsieur SETA représente la société CONVIVIO qui prend en charge le service de restauration.

Madame FONTBONNE est responsable du périscolaire et madame BATISSE, agent municipal, intervient sur la pause méridienne lors du service de restauration.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que les questions manquaient de précision. M. ALCALA répond que celles-ci ont été abordées avec les différentes parties et qu'elles vont être précisées par les parents élus.

Question sur la qualité et la quantité de la nourriture servie à la cantine :

Mme ROBERT rapporte que plusieurs familles (4-5 mails) se sont prononcées sur la qualité et le manque de nourriture. « Il y a des enfants ont faim ». « Ils ne peuvent se resservir que s'ils sont les derniers »

M. SETA demande si cela concerne certains menus en particulier. Réponse négative des parents d'élèves.

M. LABEYRIE précise que les parents ne mangent pas à la cantine pour le constater.

Mme CABRELLI rapporte que la qualité n'est plus la même depuis le changement de chef. Ce à quoi M. le maire rétorque que la qualité est un élément subjectif.

M. SETA explique que les quantités sont normées. Un grammage précis est établi en fonction des aliments et de leur qualité nutritive. Les menus sont établis à la semaine en liens avec les apports nutritionnels.

M. le maire dit que certains composants du repas sont souvent délaissés par les élèves. M. SETA précise qu'il n'est pas possible de remplacer un composant par un autre pour plusieurs raisons, nutritionnelles mais également de gestion de stock.

Malgré le retour de M. SETA, plusieurs enseignants expriment leurs constats de quantités insuffisantes dans les assiettes des enfants.

La question du gaspillage est également soulevée. Une quinzaine de kilos de nourriture est régulièrement jetée. M. LABEYRIE revient sur les goûts et ce que les enfants n'aiment pas. Les parents d'élèves questionnent la pertinence de certains choix de menus. Serait-il possible d'éviter certaines associations d'aliments souvent délaissés par les élèves ?

M. SETA explique que la diététicienne transmet au chef des menus pré-établis puis ils échangent autour pour déterminer le menu définitif.

Il existe un menu de substitution en cas de problème (panne électrique, livraison manquante,...) afin que les enfants puissent avoir un repas quelques soient les situations. Toutefois, pour l'instant il n'y a pas de plat de secours en cas de surplus d'élèves important.

Les parents d'élèves suggèrent une augmentation des prix si cela est nécessaire pour que les enfants mangent à leur faim. M. le maire explique que cela deviendrait compliqué pour plusieurs familles et que ce n'est pas le choix actuel de la municipalité qui préfère prendre à sa charge une grande partie du coût du repas.

Le Directeur précise que le conseil d'école a proposé ce temps d'échange car tous les partenaires se préoccupent du bien être des élèves, mais que ce celui-ci n'est pas habilité à prendre de décision. Cela revient à la municipalité qui a en charge le service de restauration.

M. SETA indique qu'il va faire un point avec le chef et la diététicienne pour trouver des solutions.

M. le maire invite les parents d'élèves élus à venir manger en prévenant le matin même pour le repas du midi.

Les serviettes de table vont être remises en place. Un mail a été adressé aux familles.

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève et bilan intermédiaire

Les APC : Aide Pédagogique Complémentaire. Les APC ont lieu le lundi et jeudi de 16h15 à 17h. Ce dispositif a concerné entre 80 et 90 élèves par période.

PAI : Projet d'Aide Individualisé en cas de problème médical : protocole qui devrait être validé et signé par un médecin scolaire. 25 élèves bénéficient d'un PAI. La plupart des PAI sont des PAI liés à l'asthme.

PAP : Les PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) sont mis en place pour les élèves qui ont des troubles d'apprentissage DYS. La famille rencontre des spécialistes pour établir les difficultés médicales de l'enfant. Le médecin scolaire fait un point sur les besoins d'adaptation à l'école et l'enseignant propose les aménagements pédagogiques appropriés. Cet outil permet d'avoir un suivi précis et adapté à l'enfant au cours de sa scolarité. 1 PAP est mis en place pour un élève de l'école et 2 autres ont en constitution.

Contrairement à l'information donnée en Conseil d'école. Le Dc. RICHIR n'est pas nommé sur notre secteur mais celui de St Andre de Cubzac. Nous avons tout de même un contact pour soumettre les dossiers et questions urgentes. Nous allons lui transmettre les demandes de PAP prochainement.

PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative. Le PPRE est mis en place pour aider les élèves en difficulté sur un objectif ciblé. Ce peut être une aide ponctuelle ou plus durable. On précise par écrit quelles seront les modalités d'action avec cet élève. Il est indispensable de le mettre en œuvre en cas d'importantes difficultés d'un élève pour en avoir la trace d'une année sur l'autre, et favoriser la communication entre enseignants d'un niveau à l'autre. C'est un outil indispensable pour les questions d'orientation de l'élève. 29 élèves de l'école bénéficient d'un PPRE.

PPS : Le Projet Personnalisé de Scolarisation s'adresse aux élèves bénéficiant d'une notification MDPH. Un MOPPS, mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation est établi pour recenser les aménagements pédagogiques proposés à l'élève pour prendre en compte ses besoins. 7 élèves en bénéficient et plusieurs dossiers sont en attente ou en constitution.

AESH : Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap. Ce sont des personnes ressources qui aident les élèves en situation de handicap. L'aide apportée par l'AESH est mutualisée. Actuellement, 3 AESH travaillent dans l'école.

Rased et Psychologue scolaire : 12 élèves sont pris en charge par le RASED (Ce sont des élèves de maternelle ou CP) L'intervention a lieu en petits groupes (3 élèves maximum) en dehors de la classe mais elle peut également avoir lieu en co-intervention dans la classe. La psychologue scolaire et l'enseignante spécialisée peuvent également effectuer des observations en classe et réaliser des bilans psychologiques.

La psychologue scolaire a été absente pendant plusieurs semaines et n'a pas été remplacée. M. le maire questionne l'importance de cette absence. Cela impacte directement notre fonctionnement. Nous ne pouvons que déplorer l'absence de remplacement des personnels. Depuis son retour, la psychologue scolaire met tout en œuvre pour rattraper le retard.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Le bien être des élèves est au centre des préoccupations de tous les partenaires.

Dans le cadre des dispositifs destinés à la protection de l'enfance il est possible d'effectuer une information préoccupante ou un signalement.

De nombreuses actions sont menées pour prévenir les conflits, proposer des médiations, permettre aux élèves de reconnaître les émotions, de les comprendre et de les exprimer.

Un parent d'élève suggère l'utilisation d'une boîte aux lettres destinée à recueillir les écrits des enfants qui se sentent mal de manière anonyme. La proposition est à étudier pour déterminer la faisabilité. Le sujet sera soulever lors de la mise à jour du plan de prévention en lien avec le projet PHARE.

L'utilisation des messages clairs est évoquée par les parents d'élèves qui précisent que cela ne fonctionne pas. Propos soutenus par des enseignants. Le Directeur rappelle que les messages clairs ne sont pas adaptés à toutes les situations. Ils n'ont pas vocation à gérer les conflits où la violence apparaît. Dans ces cas l'intervention de l'adulte est nécessaire. C'est ce dernier qui gérera la situation et prendra des sanctions si nécessaire. Les messages clairs peuvent permettre aux élèves de gérer leur désaccords, mais c'est un outil qui nécessite un apprentissage et parfois l'accompagnement d'un adulte. Une réflexion sur l'utilisation de cet outil semble nécessaire.

Le projet PHARE mis en place par l'Education Nationale est un outil utilisé en cas de suspicion de harcèlement. Il est obligatoire pour toutes les écoles et un plan de prévention est a été rédigé pour notre école. Cela permet une officialisation des actions menées.

Il apparaît que des désaccords ou situations de conflits puissent être vus comme du harcèlement sans pour autant que ce soit le cas. Il est néanmoins bien évident que toutes les situations sont prises en compte car il est essentiel de prendre en compte toute situation exprimant un mal-être de l'élève. Le rôle de l'équipe enseignante n'est pas de juger s'il s'agit d'une situation de harcèlement car c'est celui de la justice. Cependant, tout est mis en place pour protéger les élèves victimes de situations générant du mal être.

c) Bilan des évaluations nationales

Depuis cette année, tous les niveaux en élémentaire ont été évalués.
Cela va nous permettre de mieux suivre globalement l'évolution des élèves.

Constats en fonction des niveaux, difficultés repérées :

CM : Mémoriser des faits numériques et des procédures (tables d'addition, de multiplications,... et toutes les méthodes de calculs rapides)

CM2 : comprendre un texte lu seul

CM1 : Temps de conjugaison et classes de mots

CE2 : classes de mots, accords dans les groupes nominaux, calculs posés et résolution de problèmes.

CE1 : Calcul mental et numération pour les nombres supérieurs à 60.

CP : Aucune compétence chutée.

Nous constatons des similitudes de réussite/échec entre les compétences évaluées au national et à Laruscade.

Il n'y a pas de compétence particulière chutée commune à tous les niveaux. Ce qui ne nous permet de déterminer un axe de travail commun pour toutes les classes.

Il a été décidé que chaque niveau allait avoir une réflexion sur les attendus de fin d'année.

Pour rappel l'école est sortie de REP il y a deux ans malgré un IPS (indice de position sociale) stable.

II) Projet et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

- cycle 1 et CP : le 16 décembre spectacle vivant avec une intervenante de « Planète mômes ».
- CE1-CE2 : visite de Bordeaux à travers un jeu de piste le 10 décembre.
- cycle 3 : sortie au Cinéma le 17 décembre.
- L'association Génération numérique est intervenue pour sensibiliser les élèves sur les dangers du numérique et d'internet. Cette animation a été proposée aux élèves sur temps scolaire et aux familles le soir. Elle a eu un franc succès auprès des élèves qui ont activement participé révélant une utilisation des écrans au delà de la moyenne.
- Natation à la piscine de l'hippocampe à St André de Cubzac pour les CP
- Les petits champions de la lecture : 2 élèves ont participé à la finale départementale. Face à l'implication de tous les élèves dans ce projet, il a été proposé aux familles 2 soirées supplémentaires où tous les élèves de CM1 et CM2 ont pu lire devant les toutes les familles.
- Le 18 avril l'école fêtera le carnaval. Un défilé est prévu dans les rues de Laruscade. Les autorisations municipales sont en cours.
- Au mois de mai les CM2 iront à la piscine de Galgon
- Les CP et CE1 partiront en classe de découverte du 10 au 13 juin en Auvergne « à l'assaut des volcans endormis ».
- Les CM1 et CM2 ont prévu des sorties de fin d'année mais à ce jour rien n'est défini.
- Les maternelles assisteront à un spectacle sur le thème travaillé cette année : « le voyage autour du monde ».
- Fête de fin d'année : vendredi 27 juin
- Remise des diplômes des CM2 : date à préciser

b) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés, conseil école-collège

Accueil des futurs élèves de PS : mercredi 18 juin. But : faire découvrir l'école aux enfants et à leurs parents, le fonctionnement de la classe, les enseignantes...

Liaison GS-CP : Utilisation d'outils communs, accueil des GS par les CP fin juin en petits groupes pour faire du travail en mathématiques et encodage, découvrir le fonctionnement de la classe. Chasse au trésor prévue pour les deux niveaux à la fin de l'année scolaire.

Liaison CM2-6è : 3 visites au collège prévues. 2 déjà passées : + visite prévue en fin d'année,

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Un exercice incendie a été réalisé le 13 janvier. L'exercice s'est bien déroulé.

PPMS risque majeur (Tempête / inondation / risques chimiques et nucléaires) : cet exercice a été effectué le 20 janvier. La boîte de secours PPMS était opérationnelle.

Sortie des élèves au portail de la Maternelle les jours de forte intempéries à 16h15 :

Après concertations avec Monsieur le Maire et Mme L'Inspectrice, il a été convenu que lors de situations météorologiques dégradées (forte pluie,...) la remise des élèves se ferait au niveau du préau de la maternelle, évitant ainsi que les enfants patientent sous la pluie. Il s'agira de situations exceptionnelles dont la mise en œuvre sera décidée par le Directeur. Afin d'autoriser l'entrée des parents un contrôle visuel sera effectué par un personnel mairie et un personnel enseignant, préférentiellement le Directeur et la responsable du périscolaire. Ils pourront être remplacés en cas d'impossibilité.

Les parents d'élèves expriment la demande de pouvoir avoir un garage à vélo dans l'enceinte de l'école afin de diminuer les risques de vol et dégradation comme cela a déjà été le cas sur la voie publique. La municipalité indique ne pas avoir été informée de dégradation ou vol de 2 roues. Ces situations rares ne devraient plus se reproduire. La sécurité sur la voie publique va être renforcée avec la mise en place de la vidéo-protection.

Activité de la pause méridienne : La responsable du périscolaire énonce les activités qui sont proposées lors de ce temps : ping-pong, coloriage, tir à l'arc, palet breton, jeux sportifs. En maternelle, jeux au sol, vélos. La salle périscolaire a été rouverte récemment en élémentaire.

Les jours de pluie, les enfants (maternelle et CP) ont le choix d'aller en salle de motricité pour faire des jeux ou de regarder un film. Beaucoup d'élèves choisissent la salle d'activité.

L'encadrement a été renforcé. 2 personnes de plus sont présentes sur la pause méridienne sans compter les stagiaires souvent présentes pour aider.

Un point sur la sécurité affectives des élèves est soulevé par certains enseignants. Il s'agit de problème de communication avec le personnel périscolaire. Des enfants reviennent parfois à 13h20 dans la classe en pleurs suite à des histoires non réglées. Des élèves rapportent des propos de inappropriés de certains personnels.

Mme HERVE assure que la situation a été entendue par la municipalité et qu'elle sera prise au sérieux.

Une enseignante exprime son souhait de travailler avec la mairie pour résoudre cette situation. M. le maire rappelle que les enseignants n'interviennent pas sur le temps périscolaire. Le lien sera fait avec le Directeur.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

Bilan des recettes depuis le dernier conseil d'école : Dons libres, photos de classes, marché de Noël : 4 740,40€

Dépenses : Acompte classe de découverte, achats divers : 4 502,80€

Solde créditeur de la coopérative scolaire au 28 février 2025 : 14 363,21€

c) Budgets municipaux

Le budget de fonctionnement 2024 a été entièrement utilisé l'an passé (18 000 €).

1837€ du budget bus (8 500€) n'ont pas été utilisés.

Nous avons fait la demande à la municipalité de nous permettre de bénéficier de cette somme sur cette année. Elle serait dédiée au financement de la sortie en Auvergne des CP et CE1.

Pour ce faire, nous demandons à la municipalité d'augmenter le budget transport 2025 de ce même montant.

Pour rappel, la municipalité avait annoncé une augmentation du budget de fonctionnement pour l'année actuelle. En fonction des effectifs prévu l'an passé, cela portait notre budget à 18 000€. Toutefois, nous avons eu des inscriptions non prévues depuis la rentrée de septembre (63 à ce jour contre les 38 prévues).

d) Travaux

M. ALCALA demande à la municipalité si des travaux sont prévus prochainement dans l'école ? Aucun travaux autres que l'entretien des bâtiments n'est prévu prochainement.

Le Directeur adresse ses remerciements aux services techniques, notamment pour les peintures au sol réalisées pendant l'été et plus précisément à Clément COSNARD, pour tous les travaux effectués dans l'école, parfois en urgence : Toilettes bouchées, chauffage, vidéoprojecteur, prise Ethernet, porte qui ne ferme pas, poignées cassées, clés bloquées, interrupteur défectueux, interphone, trou dans les murs ou la cour. Les remerciements s'adressent aussi à la mairie pour la rapidité du traitement. Une attention particulière devra être portée au matériel informatique vieillissant, notamment les vidéoprojecteurs.

Monsieur ALCALA remercie l'assistance.
Le conseil d'école se termine, il est 19h38.

Le prochain conseil d'école aura lieu le : 17 juin 2025

Fait à ...Laruscade..... le ...19/03/2024.....

Le Directeur,
Président du Conseil d'Ecole

G. ALCALA

La Secrétaire de séance :

Mme DIAZ